

Image not found or type unknown



Donation de notre maison à nos enfants

Par **Matheo**, le **24/11/2008** à **15:10**

Je suis mariée et j'ai avec mon époux 3 enfants. Mon époux a un premier enfant d'une précédente liaison. Nous souhaiterions faire don de notre maison à nos 3 enfants communs, car mon mari ne souhaite pas que son premier enfant en profite, car nous n'avons pas de contacts avec lui. Cela est-il possible et comment doit on procéder ?